

Membres avec titre de
spécialisation

Membres au 1.1.2017

2016:
2011:

Rapport annuel 2016

Psychologie
de l'enfance
et de l'ado-
lescence
585



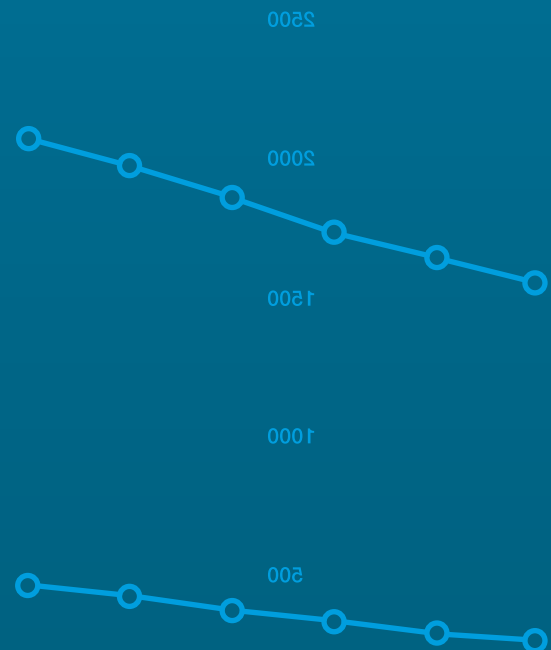
44

175



167

Membres avec assurance FSP



www.fsp.ch

Föderation der Schweizer
Psychologinnen
und Psychologen FSP

Fédération Suisse
des psychologues FSP

Federazione Svizzera
delle Psicologhe
e degli Psicologi FSP



La FSP en bref

Fondée en 1987, la Fédération Suisse des Psychologues (FSP) est la principale association professionnelle de psychologues en Suisse. Elle compte aujourd'hui près de 7500 membres et regroupe 46 associations affiliées.

- ▶ En tant que voix de la psychologie au sein de la société, la FSP prend position sur des thèmes sociaux et psychologiques, favorisant ainsi une large reconnaissance de la discipline.
- ▶ La FSP met en relation les différentes disciplines de la psychologie, ainsi que les organisations partenaires sur les plans régional et national.
- ▶ Grâce à la FSP, les psychologues de toutes les disciplines sont largement reconnus et bénéficient de conditions-cadres optimales pour leur travail.

Les titulaires d'un diplôme d'études supérieures en psychologie de niveau master ont la possibilité d'adhérer à la FSP. Les membres de la FSP sont habilités à porter le titre de «psychologue FSP», un label qui est le garant de prestations sérieuses, scientifiquement étayées et éprouvées dans la pratique.

Rapport d'activité

- 4 Chiffres-clés
- 6 Une position confortée
- 8 Des étapes importantes ont été franchies
- 10 Des succès en matière de politique professionnelle
- 12 L'accréditation : un processus d'apprentissage
- 14 L'assurance qualité au service de la psychologie
- 16 Nous avons des choses à dire
- 18 433 nouveaux membres
- 19 Des enseignements précieux
- 20 La FSP défend les intérêts de tous les psychologues
- 22 Au service de nos membres
- 24 Organes de la FSP
- 25 Coopérations

Rapport financier

- 26 Evolution de la situation financière
- 32 Annexe aux comptes annuels 2016
- 38 Rapport de l'organe de révision

Impressum

Fédération Suisse des Psychologues (FSP)
Choisystrasse 11
3008 Berne
fsp@fsp.psychologie.ch
www.fsp.ch

Rédaction
Secrétariat général de la FSP

Concept graphique et layout
Oloid Concept, Zurich

Membres au 1.1.2017



+ 433

nouveaux membres



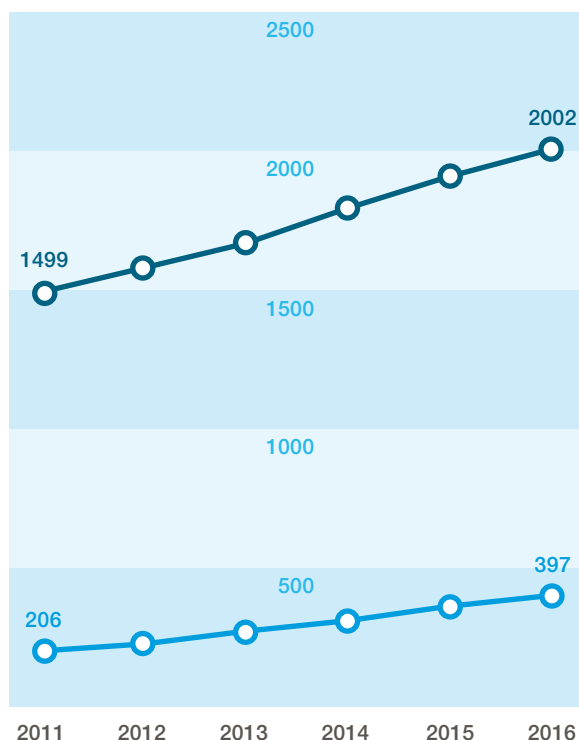
- 176

sorties, suspensions, décès, exclusions



Membres avec assurance FSP

— Assurance responsabilité civile professionnelle
— Protection juridique

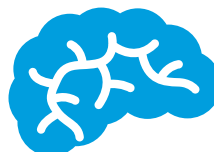


Membres avec titre de spécialisation



Psychologie légale

113



Neuro-psychologie

172



Psychologie de la circulation

44



Psychologie clinique

167



Psychologie du sport

22



Psychologie de la santé

19



Psychologie du développement de carrière et des ressources humaines

127



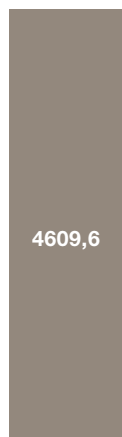
Psychologie du coaching

16

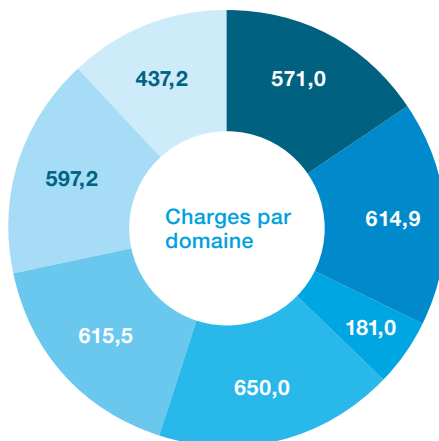
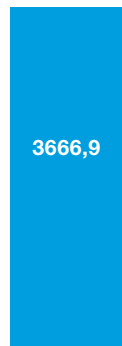
Total 5120

Finances en milliers de CHF

Produit d'exploitation total



Charges d'exploitation totales



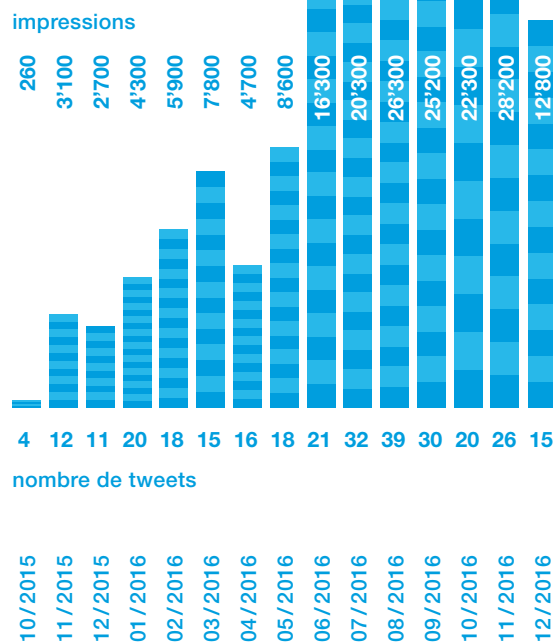
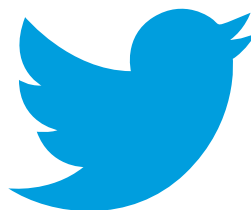
- Politique professionnelle
- Formation postgrade et continue
- Qualité et éthique
- Communication
- Prestations de service
- Stratégie et gestion
- Charges administratives

Personnel

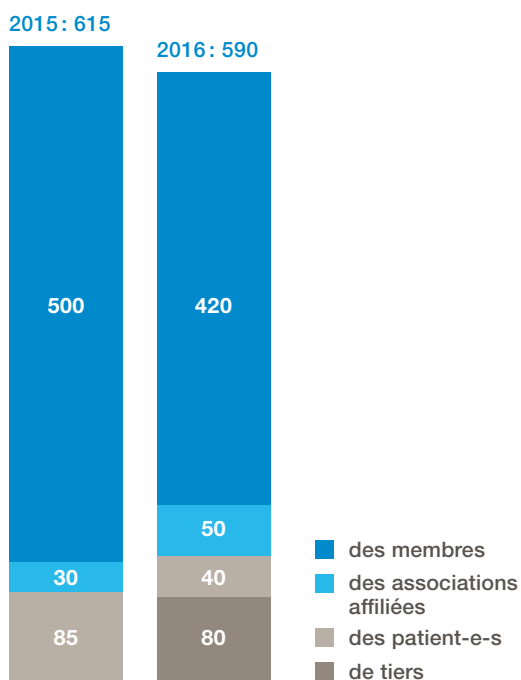
	2011	2016
Collaborateurs	21	27
Equivalents plein temps	14,3	17,21

Etat: 31.12.2016

Twitter



Réponses aux questions juridiques





Lors de leur assemblée du 25 juin 2016, les délégué-e-s ont élu au Comité Stephan Wenger (premier depuis la gauche) et Samuel Rom (deuxième depuis la gauche). Ils succèdent à Roberto Sansossio et à Claudine Ott. Les deux nouveaux membres complètent l'équipe existante composée d'Yvik Adler, Sébastien Simonet, Peter Sonderegger et Christoph Steinebach (de droite à gauche).

Une position confortée

En 2015, nous avons posé les jalons. En 2016, nous avons conforté notre position : la FSP est désormais solidement ancrée et dispose d'un excellent réseau. En se dotant d'une mission et d'une vision, elle a pu renforcer son identité. Un nombre accru de contacts extérieurs et de partenariats lui donne en outre davantage de poids.

De nouveaux visages

La psychologue Sabine Schläppi est secrétaire générale de la FSP depuis le 1^{er} mars 2016. Ancienne directrice de l'organisation d'intérêt public Pro Mente Sana et titulaire d'un master en santé publique, elle possède un excellent réseau, en particulier dans le domaine de la santé psychique. Elle a repris avec succès la direction opérationnelle de la FSP et met en œuvre avec son équipe les orientations stratégiques du Comité.

Le Comité a également connu des changements au cours de l'exercice 2016. Claudine Ott s'est retirée après quatre ans, Roberto Sansossio après dix ans. Tous deux ont enrichi le travail de l'organe stratégique de la FSP grâce à leurs compétences professionnelles et sociales. Stephan Wenger et Samuel Rom ont été élus lors de l'Assemblée des délégués. La nouvelle équipe s'est rapidement trouvée, les responsabilités pour les différents départements ont été clarifiées.

Des intérêts communs

Avec près de 7500 membres, nous sommes forts. Mais nous le sommes encore plus lorsque nous élargissons notre réseau au-delà des frontières de l'association. Soutenus par nos conseillers politiques externes, nous avons intensifié en 2016 nos contacts avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de sorte que nous pouvons à présent procéder à un échange direct d'informations sur un pied d'égalité. Nous avons également resserré notre collaboration avec nos associations partenaires, l'ASP et la SBAP.

Nous sommes désormais représentés par Sabine Schläppi au conseil d'experts de Santé publique Suisse et, depuis l'automne, au comité de l'Alliance pour la santé en Suisse. Plaque tournante entre les associations

de spécialistes, la politique et l'économie, celle-ci a pour objectif de renforcer la prévention et la promotion de la santé en Suisse, actuellement surtout dans le domaine des maladies non transmissibles. Grâce à cette représentation, nous nous assurons notamment que le thème de la santé psychique reste à l'ordre du jour.

Orientation stratégique

En 2016, nous avons rempli notre mission stratégique. Le programme de législature actuel s'achève fin 2017. Après l'adoption de la mission et de la vision par l'Assemblée des délégué-e-s, nous nous sommes attelés à l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour la période 2018-2021. Sur la base d'analyses internes et externes, nous avons défini, en collaboration avec nos associations affiliées, de nouvelles impulsions pour l'avenir de la FSP. Celles-ci ont fait l'objet d'intenses discussions et seront condensées en une stratégie. Les débats étaient centrés sur notre rôle dans le paysage fédéral de la formation postgrade et sur la façon de nous présenter avec assurance vis-à-vis de l'extérieur. Les résultats, qui constitueront le prochain programme de législature, doivent être adoptés par les délégués à l'été 2017.

Nous remercions toutes celles ou et tous ceux qui ont participé à la construction de l'avenir de notre association. Une stratégie claire fait de la FSP un partenaire concret et fiable : pour les membres, pour la société, pour la politique et pour l'économie.

Pour le Comité,

Yvik Adler
Coprésidente de la FSP

Peter Sonderegger
Coprésident de la FSP

Des étapes importantes ont été franchies



Sabine Schläppi, secrétaire générale

La situation financière détermine la capacité d'action immédiate d'une organisation. À la FSP, le rapport entre recettes et dépenses est positif, comme je l'ai constaté lors de mon entrée en fonction en mars. De grands projets étaient prévus pour 2016, notamment les travaux dans le cadre du projet Psychothérapie et le dépôt des demandes d'accréditation de plusieurs prestataires de formation postgrade en psychothérapie. Fin 2016, la situation financière était toujours aussi bonne: nous avons une nouvelle fois clôturé l'exercice sur un net excédent. Celui-ci est surtout dû à la progression plus lente que prévue des deux grands projets mentionnés.

Les coûts seront imputés ultérieurement

L'association est pourtant loin d'avoir été inactive. Au contraire: en collaboration avec nos associations partenaires, la SBAP et l'ASP, ainsi qu'avec des partenaires externes, nous avons fait avancer les travaux préliminaires aux négociations tarifaires. Parmi ceux-ci figurent l'élaboration d'un cabinet modèle, la définition du psytarif ainsi que le lobbying et la mise en réseau. Nous nous sommes également préparés à la constitution d'une délégation tarifaire.

En ce qui concerne l'accréditation fédérale des filières de formation postgrade en psychothérapie, nous avons franchi des étapes importantes. Ainsi, nous avons pu soumettre à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) les demandes des huit prestataires pour lesquels la FSP assume le rôle d'organisation responsable. Les coûts externes relatifs à la deuxième phase de la procédure d'accréditation ne seront imputés que l'année prochaine, ce qui explique une autre partie de l'excédent.

De nombreux projets parallèles

Nous avons poursuivi simultanément de nombreux projets, notamment dans le domaine de la politique professionnelle. Les travaux relatifs à la reconnaissance des psychologues dans les institutions ont bien progressé, avec la participation active des membres. Le projet de vidéo mené en collaboration avec psy4work.ch

s'est achevé au cours de l'exercice sous revue. Le colloque sur l'assurance qualité dans le diagnostic d'aptitude professionnelle a suscité beaucoup d'intérêt. Il constitue la base pour la poursuite des efforts visant une large reconnaissance des psychologues. Les travaux préliminaires en vue d'un meilleur positionnement d'autres profils professionnels en psychologie sont en cours. Le projet d'enquête sur les salaires, dont le but est la création d'un calculateur de salaires, a été lancé. Nous avons en outre constitué un groupe de travail sur les interventions en ligne qui formulera des recommandations d'ici à l'été 2017.

Développement du réseau politique

Pour réussir, une association doit entretenir des relations avec des partenaires importants. Au niveau politique, la FSP siège désormais au sein du groupe d'experts « Santé psychique », qui élabore des propositions à l'attention l'intergroupe parlementaire correspondant. L'Alliance pour la santé en Suisse, quant à elle, poursuit ses efforts : le 16 décembre, lors de la manifestation d'inauguration de l'intergroupe parlementaire « Maladies non transmissibles », qui compte tout de même 37 membres, un échange avec le Conseiller fédéral Alain Berset a permis de jeter les bases d'une étroite collaboration en matière de prévention de ces maladies. Nous nous engageons pour faire comprendre que les troubles psychiques font également partie de ces pathologies non transmissibles. Là aussi, le principe suivant, rappelé par Alain Berset, s'applique : « Mieux vaut prévenir que guérir ».

Au niveau institutionnel, nous avons réussi à renouveler nos liens avec l'OFSP et à les asseoir sur une base fiable. Des échanges réguliers ont ainsi lieu concernant les dossiers en cours. Dans le but d'une plus large reconnaissance des psychologues, nous avons en outre noué de premiers contacts avec d'autres acteurs. Sur les thèmes de la prévention et de la réintégration, nous entretenons aussi des relations avec d'autres instances administratives sur le plan fédéral.

Coopération avec des campagnes

En plus de nos bonnes relations avec les instances fédérales, deux coopérations avec des organisations nationales sont à mentionner. La FSP a décidé très tôt de conclure un partenariat avec les CFF dans le cadre de la campagne de prévention du suicide intitulée « Parler peut sauver », qui cible les personnes suicidaires et leurs proches. Le but est de les encourager à parler de leur mal-être et à chercher de l'aide. Dans le même temps, la FSP reste partenaire de la campagne « Comment vas-tu ? » qui, en sensibilisant le grand public, contribue à la déstigmatisation des troubles psychiques.

Structures et processus

Au cours de l'exercice sous revue, les membres de la direction Dolores Krapf et Christoff Kandra ont quitté le Secrétariat général. Je les remercie une nouvelle fois pour leur engagement au service des psychologues. La continuité en termes de gestion et de personnel reste une préoccupation centrale pour le Secrétariat général ; nous avons reconnu que les processus et les interfaces doivent être clarifiés et mieux organisés. En 2017, nous prendrons des mesures supplémentaires afin d'optimiser la coopération entre les collaborateurs et les organes, pour que nous puissions nous atteler de manière efficace et satisfaisante aux tâches qui nous attendent.

Sabine Schläppi, secrétaire générale

Des succès en matière de politique professionnelle

La contribution des psychologues pour la société doit être perçue de manière adéquate. Les succès sont au rendez-vous : l'engagement et la persévérance de la FSP dans le domaine de la politique professionnelle portent leurs fruits.

Admission de la psychothérapie dans l'assurance de base

Une étude de l'Office fédéral de la santé publique appuie notre argumentation.

De meilleures conditions de travail dans les institutions

Lors de manifestations de réseautage, les membres se sont préparés à amorcer un processus organisationnel sur leur lieu de travail.

Une actrice essentielle de la politique professionnelle

En 2016, la FSP a pu construire et développer ses réseaux.

Pas à pas dans l'assurance de base

Avec ses partenaires, la SBAP et l'ASP, la FSP a réaffirmé son engagement en faveur d'une nouvelle réglementation de la psychothérapie. Les trois associations souhaitent le passage du modèle de la délégation à celui de la prescription médicale. Sur le plan politique, le débat a donné lieu en 2016 à une interpellation déposée au premier trimestre par le Conseiller aux Etats Joachim Eder (PLR, ZG) : comment garantir le traitement des maladies psychiques dans l'assurance de base? Le modèle de la prescription médicale conserve la préférence, afin d'éliminer les barrières à l'accès. C'est ce qu'a confirmé le Conseil fédéral dans sa réponse donnée lors de la session d'été. Il a indiqué qu'un éventuel changement de système devrait s'appuyer sur une étude sur la situation de la prise en charge, mandatée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Publiés fin 2016, les résultats de cette étude révèlent que des barrières inhérentes au système empêchent une prise en charge précoce et globale. Par ailleurs, les offres s'avèrent insuffisantes et inadaptées dans certaines régions, ainsi que pour les enfants et les adolescents. A présent, la FSP attend que le Conseil fédéral tienne sa promesse de prendre des mesures basées sur cette étude. Pour 2017, elle compte sur une modification correspondante de la législation.

Les trois fédérations de psychologues sont bien armées pour affronter un changement de système : en 2016, avec le concours de la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse, elles ont élaboré un « cabinet modèle ». Celui-ci sert de base aux négociations avec les assureurs-maladie et à la fixation d'un tarif pour la psychothérapie psychologique. Un groupe d'experts prépare en outre la transition, notamment en clarifiant les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité ainsi qu'en évaluant les répercussions du modèle de la prescription sur la formation postgrade et sur les coûts. Les neuropsychologues ont d'ores et déjà bénéficié d'un changement de système. En décembre, le Conseil fédéral les a admis comme fournisseurs de prestations dia-

gnostiques dans l'Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).

Psychologues dans les institutions

La FSP a réagi au manque de réglementation des conditions de travail des psychologues dans les institutions du secteur de la santé. Dans le sillage des travaux réalisés en 2015 (un groupe d'experts et de dirigeants du domaine de la santé avaient rédigé des aide-mémoires et des recommandations), elle a organisé à Zurich, à Berne et à Lausanne des manifestations de réseautage en collaboration avec le Syndicat des services publics (SSP). Celles-ci ont reçu un accueil positif, tant au niveau institutionnel qu'individuel, et ont atteint l'objectif d'amorcer un processus organisationnel améliorant directement et concrètement la situation des psychologues dans les institutions du secteur de la santé. Elles ont également mis en évidence les « bonnes pratiques » des institutions qui mettent en œuvre de façon exemplaire les recommandations de la FSP. Ces « success stories » continueront d'être documentées et tous les psychologues sont invités à envoyer d'autres histoires positives ou à les raconter sur le forum de notre site web. En 2017, le projet Psychologues dans les institutions sera poursuivi dans le secteur de l'enseignement.

La FSP observe et agit

Actrice importante dans le domaine de la politique professionnelle, la FSP est considérée comme un partenaire fiable en matière de santé. En 2016, elle a pu entretenir et développer des réseaux.

La FSP exploite stratégiquement la veille politique et thématique au profit de ses propres objectifs. Avec le concours de partenaires professionnels externes comme le bureau de conseil politique Köhler, Stüdeli & Partner ou politfocus, elle renforce ses liens avec les parties prenantes concernées.

Objectif de législature 1

La FSP suit systématiquement les développements politiques et juridiques des professions de la psychologie, en particulier dans le domaine de la santé. Elle s'engage de manière ciblée en faveur de meilleures conditions-cadres pour les psychologues, notamment pour ceux qui suivent une formation postgrade.

Objectif de législature 2

La FSP a pris toutes les mesures appropriées et nécessaires afin que la psychothérapie effectuée par un-e psychothérapeute psychologue soit admise en tant que prestation de l'assurance de base.



Nous avons trouvé que la soirée était bien équilibrée et suscitait un vif intérêt. A notre avis, l'échange entre les participants aurait pu être plus long.
— association affiliée



Le grand engagement de la direction du projet et de la FSP était visible et palpable. Le contenu m'a convaincu.
— intervenant



La collaboration avec la FSP était agréable et professionnelle. Nous espérons qu'elle pourra être poursuivie à l'avenir.
— SSP



Merci pour cette mise en route. Nous avons été incités à oser, à nous manifester davantage, le tout sans déclencher de querelles inutiles.
— participante

Psychologues dans les institutions: les membres ont apprécié les possibilités d'échange et les discussions.

L'accréditation : un processus d'apprentissage

Comme organisation responsable, la FSP accompagne huit prestataires de formation postgrade en psychothérapie dans le processus d'accréditation fédérale. Des enseignements réutilisables pour d'autres formations.

Accréditations conformes à la Loi sur les professions de la psychologie

En sa qualité d'organisation responsable, la FSP a achevé la première phase du processus d'accréditation et remis les demandes à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Assurance et développement de la qualité

Les forces et les faiblesses des cursus de formation postgrade ont été identifiées et des mesures d'assurance et de développement de la qualité ont été mises en place.

Utiliser les connaissances acquises pour tous

Les nouvelles exigences de contenu, didactiques et organisationnelles sont intégrées à des normes de qualité et sont la base pour la vérification des cursus.

La FSP a conçu la phase d'autoévaluation pour les prestataires de formation postgrade en psychothérapie comme un processus structuré de développement de la qualité. Les connaissances acquises dans le cadre de l'accréditation sont désormais réexploitées pour la reconnaissance et la réévaluation des titres de spécialisation de la FSP. La Fédération applique les normes de la Confédération aux formations postgrades en psychologie qui ne sont pas réglées dans la Loi sur les professions de la psychologie (LPsy). Une mesure importante pour renforcer ses propres titres de spécialisation.

Accréditation de formations postgrades en psychothérapie

En tant qu'organisation responsable au sens de la LPsy, la FSP accompagne huit prestataires de formations postgrades en psychothérapie tout au long du processus d'accréditation fédérale. Elle a achevé la première phase – celle de l'auto-évaluation – et remis les demandes d'accréditation à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). L'étape suivante sera celle de l'évaluation externe, au cours de laquelle des experts détermineront si les formations postgrades remplissent les conditions requises.

Retards dans le processus d'accréditation

En 2016, le processus d'accréditation s'est révélé particulièrement ardu. Les modifications qui ont dû être apportées aux demandes déjà déposées par la FSP ont duré plus longtemps que prévu. Selon des déclarations de l'OFSP, ces retards impliquent notamment que les accréditations ne pourront être délivrées à temps pour le 1^{er} avril 2018. Le cursus individuel de formation postgrade en psychothérapie de la FSP est également concerné : contrairement à ce qui était prévu initialement, la FSP n'a pas déposé de demande d'accréditation en 2016. L'offre ne sera donc plus disponible après le 1^{er} avril 2018.

Utiliser les connaissances acquises

Pour être cohérentes sur le plan didactique et du contenu, les formations postgrades doivent s'attacher à dé-

velopper des compétences personnelles et sociales ainsi que des connaissances et des capacités clairement définies. Les exigences de contenu, didactiques et organisationnelles qui en découlent sont intégrées à des normes de qualité et constituent une base pour la vérification des cursus. La procédure de reconnaissance de la FSP suivra désormais une démarche d'assurance et de développement de la qualité similaire à celle du processus d'accréditation. Ainsi, les titres de spécialisation de la FSP satisferont au moins aux mêmes normes que ceux de la Confédération. Il s'agit là d'une condition essentielle pour le renforcement des titres de spécialisation de la FSP.

La FSP comme centre de compétences en matière de formation postgrade :

- ▶ 401 demandes de titres de spécialisation
- ▶ 23 demandes de qualification complémentaire
- ▶ 24 évaluations intermédiaires dans le cursus de formation postgrade modulaire
- ▶ 18 titres de spécialisation en psychothérapie ayant été directement examinés par le Secrétariat général, car titulaires d'une reconnaissance de la PsyCo ou d'une équivalence avec un titre de spécialisation de l'ASP ou de la SBAP
- ▶ 2 conseils individuels sur la formation postgrade au Secrétariat général
- ▶ Réponse à des milliers de questions au téléphone ou par e-mail

Commission de formation postgrade (CFP)

Deux demandes de reconnaissance ont été déposées en 2016 et sont en cours de traitement : l'une pour le DAS en psychologie du sport de l'Université de Lausanne, l'autre pour une qualification complémentaire en psychologie de la réintégration. A l'issue d'un examen approfondi, la CFP a rejeté deux autres demandes. Actuellement, elle prépare, en collaboration avec le Secrétariat général, la réévaluation des formations postgrades reconnues par la FSP. Dans ce cadre, son attention se portera en premier lieu sur les cursus en psychologie du coaching et en psychologie légale.

Commission des titres (CT)

En 2016, la CT a octroyé un total de **345 titres de spécialisation**, dont 284 en psychothérapie et 71 dans d'autres spécialités. Le pourcentage de demandes de titres de spécialisation en psychothérapie (83 %) par rapport à celui des autres demandes (17 %) révèle un besoin inchangé de détenir le titre de spécialisation de la FSP en psychothérapie. Sur un total de **401 demandes**, 53 n'avaient pas encore été tranchées au 31 décembre 2016.

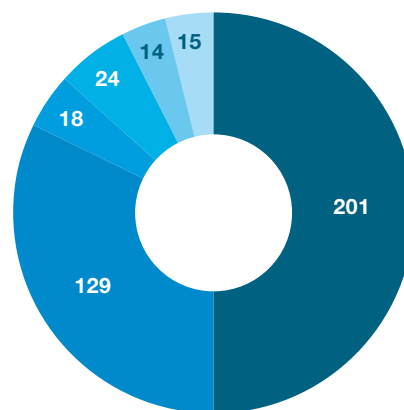
Objectif de législature 3

La FSP garantit une qualité élevée et uniforme des filières de formation postgrade, tout d'abord de celles accréditées provisoirement par la FSP en tant qu'« organisation responsable » selon la LPsy ou qui seront accréditées normalement au cours des prochaines années, ensuite, des filières de formation postgrade certifiées par la FSP sur une base de droit privé.

Objectif de législature 4

La FSP accompagne le développement futur des filières de formation postgrade accréditées par elle-même au niveau fédéral en vue d'obtenir une qualité élevée, en mettant l'accent plus fortement sur les compétences à acquérir (« orientation compétences »).

Demandes de titres de spécialisation



Nombre de demandes de titres de spécialisation FSP (total = 401)

- Psychothérapie via cursus
- Psychothérapie modulaire
- Psychologie légale
- Psychologie de l'enfance et de l'adolescence
- Neuropsychologie
- Autres

L'assurance qualité au service de la psychologie

En Suisse, la dénomination professionnelle de psychologue est protégée par la loi. Au début de l'exercice sous revue, la FSP a publié son registre en ligne qui répertorie près de 7000 psychologues suisses.

De A à Z

Le registre de la FSP présente toute l'étendue des professions de la psychologie.

Une expertise demandée

Les juristes ont fourni à 590 reprises des conseils juridiques par téléphone, ils ont rédigé des consultations au sujet de trois révisions de lois.

Vérification de faits

En 2016, la Commission de déontologie a reçu quatorze plaintes. Quatre dossiers ont pu être clôturés.

Entrée en vigueur en avril 2013, la Loi sur les professions de la psychologie (LPsy) protège le public contre les abus et la charlatanerie. La dénomination de psychologue est désormais réservée aux personnes titulaires d'un diplôme en psychologie de niveau master. Jusqu'à présent, il n'y avait cependant aucun moyen de vérifier qui était habilité ou non à porter le titre de psychologue. En 2016, la FSP a remédié à ce problème en créant un registre (www.psychologie.ch/fr/psychologie/registre-fsp) qui répertorie près de 7000 psychologues FSP.

Contrairement au registre des professions de la psychologie de la Confédération actuellement en cours d'élaboration, qui est réservé aux porteurs de titres de formation postgrade fédéraux (exclusivement aux psychothérapeutes dans un premier temps), le registre de la FSP représente toute l'étendue des professions de la psychologie. Du psychologue spécialiste en ressources humaines au psychologue légal, en passant par le psychologue du sport, les représentantes et les représentants de toutes les disciplines y sont recensés.

Plus de deux demandes par jour

La FSP a fourni quelque 420 conseils juridiques à des membres et environ 50 renseignements à des associations affiliées. Les collaboratrices et les collaborateurs du Secrétariat général ont également répondu près de 120 fois à des questions de tiers, notamment de clientes et clients de psychologues.

La plupart des demandes des membres (environ 16%) concernaient la psychothérapie déléguée et les conditions de travail. D'autres (10%) portaient sur le secret professionnel et de fonction, la confidentialité et la protection des données. Enfin, 8% avaient trait à la LPsy et aux lois cantonales sur la santé. En plus de ces conseils, un soutien est accordé au personnel du Secrétariat général et aux commissions de la FSP pour des questions d'ordre juridique.

Au cours de l'exercice sous revue, la FSP a par ailleurs pris position dans les processus politiques suivants :

- ▶ Révision totale de la loi sur la santé du canton des Grisons
- ▶ Développement continu de la loi sur l'assurance-invalidité en tant que prise de position de l'Alliance Santé Psychique Suisse
- ▶ Fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies

Systeme de juridiction et commissions

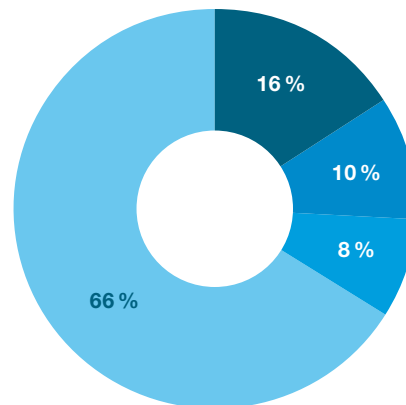
Commission de déontologie (CDD) : par rapport à l'année précédente, le nombre de nouveaux cas a doublé, passant de sept à quatorze. Si l'on ajoute les neuf cas en suspens des exercices précédents, le total des dossiers à traiter était de 23. La Commission a tranché dans cinq cas : en guise de sanction, elle a infligé une amende pour deux d'entre eux, une supervision ou une formation pour les trois autres. Dans deux affaires, une partie a fait recours contre la décision auprès de la Commission de recours (CR). Dans cinq autres dossiers, la CDD n'a pas donné suite à la plainte pour des raisons formelles. Elle a en outre suspendu son action sur un dossier, une procédure concernant les mêmes faits étant déjà engagée auprès d'un tribunal étatique. Dans un cas, la CDD a pris pour la première fois la qualité de partie plaignante, c'est-à-dire qu'elle a agi de son propre chef. A la fin de l'année, seize cas étaient encore en cours de traitement.

En décembre, la CDD a réalisé une formation continue sur le thème de la déontologie pour les membres d'une association affiliée. Une fois de plus, il s'est avéré que les membres de la FSP sont très intéressés par ces questions.

Commission de recours (CR) : au cours de l'exercice sous revue, la CR s'est prononcée sur un cas de recours. Il s'agissait d'une plainte déposée contre une décision de la Commission des titres (CT), qui a été rejetée. En octobre, un recours a été introduit contre une décision de la Commission de déontologie (CDD), mais n'a pas encore été traité pour des raisons formelles.

Organe de conciliation : en 2016, l'organe de conciliation est intervenu dans un dossier qui concernait une décision de la commission des titres. Ce cas a pu être conclu avec succès. Une autre demande de conciliation a été adressée par un membre, mais refusée par l'association affiliée concernée, et aucune procédure n'a donc été engagée.

Où résident les interrogations ?



Questions des membres auxquelles la FSP a répondu en 2016 (total = 420)

- psychothérapie déléguée et les conditions de travail
- secret professionnel et de fonction, la confidentialité et la protection des données
- Loi sur les professions de la psychologie (LPSy) et les lois cantonales sur la santé
- sujets divers

Objectif de législation 5

Le registre professionnel FSP pour les psychologues reconnu-e-s par la loi, qui sont membres de la FSP, est institué et largement utilisé.

Objectif de législation 6

La FSP a instauré un instrument permettant de contrôler l'obligation de suivre une formation continue, en particulier pour les membres en possession d'un titre de spécialisation FSP.

Nous avons des choses à dire

Les canaux de communication de la FSP se consolident. Et ceci notamment grâce à leurs contenus. Dans le domaine du marketing en ligne, le « contenu est roi » : ceux qui ont des choses à dire sont entendus.

Des experts demandés

Augmentation de 8 % de la présence médiatique : les membres de la FSP sont plus souvent dans les médias que jamais auparavant. Une tendance qui devrait s'accroître.

140 caractères pour le monde

Accroissement de la portée sur Twitter : grâce à des contenus pertinents, la FSP devient un canal d'information apprécié au sein de la « community ».

Une longueur d'avance

L'avantage d'être membre : grâce à la publication régulière de nouvelles en exclusivité pour les membres sur le site, dans la newsletter et le magazine *Psychoscope*, ainsi que dans le nouveau forum de discussion en ligne, les psychologues FSP restent au plus près de l'actualité.

Les objectifs énoncés dans le programme de législature sont en grande partie atteints : les mesures ont été mises en œuvre ou le seront dans les derniers mois de la période de législature. Petit à petit, ces accomplissements entrent dans les prestations de base de la communication. Cela exige des efforts considérables, car les nouveaux canaux doivent être alimentés en contenus.

A titre d'exemple, on peut citer la présence du magazine *Psychoscope* sur Twitter (@FSP_psychoscope). Ce n'est que grâce à des contributions régulières – nous avons émis 270 tweets en un an – que la portée n'a cessé d'augmenter. A la fin de l'année, chaque nouvelle touchait bien plus de 1000 personnes ; un nombre quatre fois supérieur à celui des abonnés au canal. Cette portée croît exponentiellement à chaque « retweet ». Il est donc important qu'un nombre accru de membres soient actifs sur ce réseau social. Aujourd'hui, les membres ne représentent qu'un quart des abonnés. Par l'intermédiaire de ce canal, la « community » aide à mieux faire connaître la FSP dans les milieux politiques, dans les médias et auprès des experts ainsi qu'à aborder les thèmes de politique professionnelle.

Les contenus pour le canal Twitter proviennent principalement de *Psychoscope*, qui est paru six fois au cours de l'exercice sous revue. Avec ses sujets de société actuels, la FSP a pu atteindre des journalistes, des responsables politiques et d'autres parties prenantes ; une autre façon de positionner la profession dans la société. Néanmoins, *Psychoscope* sert aussi à la communication interne : l'encart FSP au centre du magazine est produit exclusivement à l'intention des membres. Avec les six newsletters et les articles régulièrement mis en ligne sur le site, ceux-ci prennent ainsi une longueur d'avance en matière d'information.

Le site web mentionné reste au cœur des activités de communication de la FSP : trait d'union entre communication interne et externe, il s'impose de plus en plus comme une référence pour les personnes intéressées par la psychologie. Si le forum de discussion lancé en 2016 est réservé aux membres, les articles pu-

Objectif de législature 7

La communication de la FSP portant sur la politique professionnelle et les activités de l'association constitue un enrichissement pour les membres dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Les instruments de communication de la FSP évoluent au même rythme que les nouveaux médias. La FSP met à disposition de ses membres des prestations servant à tirer profit des nouveaux médias.

Objectif de législature 8

La FSP met à disposition des groupes cibles importants des informations fiables sur les professions de la psychologie.

bliés régulièrement profitent également à des tiers: 64 sur plus de 100 contributions sont publiquement accessibles.

Les offres d'emploi restent la rubrique la plus plébiscitée de www.fsp.ch et de www.psychologie.ch. Les 345 postes proposés ont attiré environ la moitié des visiteurs du site. La FSP demeure, semble-t-il, mieux connue dans les cercles spécialisés qu'auprès du grand public. Notons tout de même qu'environ 25% des consultations concernent la recherche de psy, ce qui correspond à plus de 10 000 requêtes par mois pour trouver des compétences psychologiques et psychothérapeutiques.

La visibilité s'accroît également dans les médias: en 2016, l'avis d'expert de psychologues FSP a été sollicité 277 fois dans des supports de presse écrite et de médias en ligne, ce qui correspond à une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. Afin de renforcer encore cette présence, les responsables médias des associations affiliées ont convenu, avec le Secrétariat général de la FSP, d'une série de mesures: la recherche d'experts se fait désormais à l'aide d'un catalogue thématique réduit par rapport à celui d'aujourd'hui, l'objectif étant de diminuer massivement le nombre de personnes communiquant des renseignements. En contrepartie, le Secrétariat général soutient activement ces dernières dans leur travail médiatique et les forme à leur mission. Une première association affiliée a déjà lancé une telle formation à l'automne.

Les responsables médias se sont également consacrés à la communication interne. Pour renforcer la cohésion et favoriser l'échange de connaissances, il a été décidé d'améliorer la perméabilité des contenus entre les 46 associations régionales et professionnelles. En ef-

fet, la communication interne est un élément essentiel pour nous présenter avec assurance vis-à-vis de l'extérieur: les membres doivent s'identifier avec les objectifs de la Fédération et connaître les revendications politiques pour pouvoir s'exprimer publiquement. Que ce soit lors d'entretiens personnels, dans les médias sociaux, dans des courriers de lecteurs ou dans la sphère politique.

Votre contribution active

Pour qu'on vous trouve: soignez votre fiche dans la recherche de psy et mettez le lien de votre page personnelle www.psychologie.ch/prenom.nom sur votre site web ou dans la signature de vos e-mails.

Pour échanger: discutez dans le forum réservé aux membres sur le site web de la FSP.

Pour marquer votre présence: utilisez Twitter, partagez des articles @fsp_psychoscope et représentez votre profession dans des débats.

Pour vous impliquer: exprimez-vous dans des courriers de lecteurs et dans les forums des médias suisses, et défendez à cette occasion les intérêts de notre profession.



Six numéros de *Psychoscope* – Six fois au cœur de l'actualité.

433 nouveaux membres

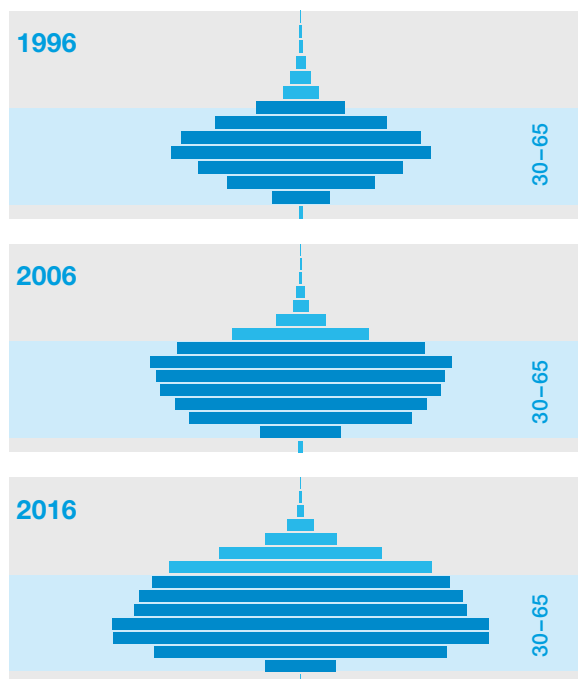
En 2016, 433 psychologues (374 femmes et 59 hommes) ont rejoint la FSP. Grâce à l'enquête auprès des membres, nous connaissons aussi désormais les raisons de leur affiliation.

Plus 257

La FSP continue à attirer. Elle compte 7413 membres et s'est étoffée de 4 % par rapport à l'année précédente.

Pleins feux sur les étudiant-e-s

La FSP possède un immense potentiel de croissance chez les 25–35 ans. C'est pourquoi elle renforce sa présence auprès des étudiantes et des étudiants.



Avec la croissance des dix dernières années, la structure des âges s'est également modifiée. L'adhésion à l'association professionnelle devrait intervenir un peu plus tôt, si l'on admet que l'entrée dans la vie active se fait à 30 ans.

La croissance se poursuit. Rien d'étonnant : dans l'enquête auprès des membres, 60 % ont indiqué qu'ils recommanderaient l'adhésion, et 30 % qu'ils la recommanderaient même « à coup sûr ». Nous tenons donc le cap. Mais qui sont les nouveaux membres ? Un coup d'œil aux âges montre une structure en pyramide (voir graphique). Chez les personnes actives de plus de 35 ans, les plus jeunes forment le groupe le plus important, les plus âgés le groupe le plus réduit ; aucun signe de vieillissement donc. Les jeunes diplômé-e-s de 25 à 35 ans restent cependant faiblement représentés au sein de la FSP. Dans cette tranche d'âge, la Fédération a connu une croissance inférieure à celle de l'année précédente. Pour contrer cette tendance, la FSP s'adresse dorénavant plus tôt, pendant les études déjà, aux membres potentiels. Lors d'actions publicitaires dans les universités et les hautes écoles spécialisées, elle a collecté les adresses de futurs psychologues dans le but de leur proposer des perspectives professionnelles. Renseignements, mise en réseau et prestations composent cette offre destinée à les attirer très tôt vers l'association. Afin de positionner correctement le produit et de le transmettre au groupe cible par les canaux appropriés, le Secrétariat général a également intensifié en 2016 sa collaboration avec les représentants des étudiants.

Après les travaux de conception menés au cours de l'année écoulée, les activités de marketing sont devenues plus ciblées. Les enseignements tirés des différentes analyses pour la nouvelle stratégie ont également été intégrés au marketing. L'acquisition de nouveaux membres et l'entretien des relations avec les membres existants seront ainsi professionnalisés.

Objectif de législature 9

La FSP est suffisamment attrayante pour être en mesure de recruter de nouveaux membres, notamment des diplômé-e-s ayant achevé leurs études, ainsi que des psychologues en formation postgrade.

Des enseignements précieux

2016 a été entièrement placée sous le signe de la collecte de données. Il fallait en effet disposer de bases solides pour élaborer la stratégie 2018–2021. Des démarches supplémentaires ont été entreprises pour pouvoir proposer des prestations aux associations affiliées.

Collecte de données

1800 membres, 46 associations affiliées et 15 grandes parties prenantes ont exprimé leurs attentes à l'égard de la FSP. Autant d'enseignements précieux pour l'élaboration de la stratégie 2018–2021.

Développement du système de CRM

La FSP développe et remanie son système de Customer Relationship Management (CRM) afin de fournir des prestations plus nombreuses et de meilleure qualité à ses associations affiliées et à ses membres.

Secrétariat pour l'ASNP

La collaboration avec l'Association suisse des neuropsychologues (ASNP) a été lancée en 2016. Depuis 2017, le Secrétariat général de la FSP se charge du secrétariat, c'est-à-dire de toutes les tâches relatives à l'administration des membres, pour son association affiliée.

Pour améliorer la collaboration et l'administration, il faut des systèmes informatiques performants et modernes. C'est pourquoi, le Secrétariat général a investi en 2016 beaucoup de temps et d'énergie dans le développement et le remaniement de son système de CRM existant. La nouvelle version sera mise en service en 2017.

En 2016, la FSP a conclu avec l'Association suisse des neuropsychologues (ASNP) un accord de reprise de l'administration des membres. L'ASNP économise ainsi des investissements considérables et beaucoup de temps.

Parmi les prestations de base du domaine Stratégie et gestion figure l'élaboration de la stratégie. La stratégie actuelle s'achevant fin 2017, la FSP s'est consacrée dès 2016 à la préparation de la nouvelle stratégie 2018–2021. A cet effet, le Secrétariat général a collecté différentes données et les a évaluées. L'enquête auprès des membres a fourni des informations capitales pour l'orientation future des activités de l'association: les membres attendent surtout de la FSP une politique professionnelle plus active, un soutien accru pour le quotidien professionnel, un engagement syndical et un travail de relations publiques renforcé. Les tarifs préférentiels et réductions, en revanche, sont moins plébiscités.

Lors d'un atelier, le Secrétariat général et le Comité ont en outre demandé le point de vue des associations affiliées. Celles-ci demandent avant tout que les psychologues aient une identité commune et que la psychologie et ses différentes professions soient plus fortement perçues par le public.

Enfin, la FSP s'est également intéressée à l'opinion de partenaires importants comme des instances officielles et d'autres fédérations. Des collaborateurs du Secrétariat général et des membres du Comité ont mené au total 15 entretiens individuels avec ces partenaires. Ceux-ci ont formulé leurs attentes à l'égard de la FSP, plaçant l'accent sur la continuité et l'entente entre partenaires et interlocuteurs ainsi que sur un engagement accru en matière de prévention et de sensibilisation.

Objectif de législation 10

La FSP et ses associations affiliées ont clarifié la question « qui fait quoi » et elles disposent d'une structure organisationnelle qui permet à tous les organes concernés de remplir leurs tâches de manière efficace et économique. La FSP offre aux associations affiliées des prestations de service visant à simplifier administrativement la collaboration.

La FSP défend les intérêts de tous les psychologues

La diversité de la psychologie est l'une des forces de la profession, comme en témoignent la FSP et ses 46 associations affiliées. Les projets lancés en 2016 tiennent également compte de cette variété.

Colloque

Le colloque « Assurance qualité dans le diagnostic d'aptitude professionnelle » a permis à la FSP de se positionner comme une actrice centrale dans un domaine qui gagne en importance.

Interventions en ligne

La FSP remanie entièrement ses directives sur les interventions en ligne. Les nouvelles recommandations seront publiées en 2017.

Clip vidéo

La psychologie du travail et des organisations présente une grande diversité. Un clip vidéo produit par la FSP et par psy4work.ch illustre les différents domaines d'application.

En 2016, le Secrétariat général a préparé l'enquête sur les salaires en vue de sa réalisation à partir de janvier 2017. Ce premier recueil systématique des salaires des psychologues fournira à la FSP des données qui serviront à la création d'un calculateur de salaires en ligne. La Fédération contribue ainsi à l'amélioration des conditions de recrutement et de travail des psychologues.

Au cours de l'exercice sous revue, le Secrétariat général a également organisé un colloque national sur le diagnostic d'aptitude professionnelle. Avec environ 80 participants majoritairement satisfaits, l'événement a été un succès. La FSP tiendra régulièrement à l'avenir de tels colloques sur des thèmes psychologiques actuels.

Egalement dans le cadre de l'objectif 11 mentionné ci-dessus, le Secrétariat général a réalisé et diffusé en 2016, en collaboration avec l'association affiliée psy4work.ch, une vidéo présentant les compétences et les domaines d'intervention des psychologues du travail et des organisations.

La numérisation n'épargne pas non plus la psychologie. La FSP a tenu compte de cette évolution dès l'an 2000 : elle avait alors publié des recommandations et des critères pour l'utilisation des nouvelles technologies dans les domaines de la thérapie et du conseil. Ces directives vont désormais être actualisées et étendues. A cet effet, le Secrétariat général a créé en 2016 un groupe de travail composé d'experts en psychothérapie psychologique et médicale, en coaching et en conseil. Les normes de qualité pour interventions et prestations en ligne qui verront le jour dans ce cadre, ainsi que les informations correspondantes pour patients ou clients, seront publiées en 2017.

Objectif de législation 11

En collaboration avec les associations affiliées, la FSP développe une stratégie qui répond aux préoccupations fondamentales de tous les membres, en particulier de ceux sans titre de spécialisation, et qui prévoit aussi des mesures de mise en œuvre. La FSP doit se focaliser plus fortement sur les préoccupations fondamentales des membres qui n'ont pas de titre de spécialisation FSP ou de titre de formation postgrade prévus selon la LPsy, ou encore qui ne peuvent ou ne veulent les acquérir. Au cours de la période législative 2014–2017, il s'agira, dans le cadre d'un avant-projet, d'apporter les premières clarifications nécessaires et de réaliser les premières mesures et projets.



Deux Conférences présidentielles ont eu lieu en 2016: le 15 avril à Soleure et le 19 novembre à Berne. Les délégué-e-s des associations affiliées se sont réunis le 25 juin à Berne.

Au service des membres

Le domaine Services est nouveau. Depuis 2016, il réunit les finances, les services aux membres et le secrétariat. Ce domaine prend en charge une grande partie des tâches administratives du Secrétariat général.

Augmentation du nombre de membres

En 2016, le nombre de membres a encore augmenté. En 2016, la FSP a enregistré 433 arrivées, contre 176 départs.

Assurances

Les assurances responsabilité civile professionnelle, protection juridique et choses que la FSP propose à des membres à des conditions avantageuses sont très appréciées. Le nombre de polices souscrites progresse chaque année.

Réductions AVS

Les retraités peuvent demander à la FSP une réduction de leur cotisation. En 2016, le Secrétariat général a, pour la première fois, attiré activement l'attention des membres concernés sur cette possibilité

Comptabilité

La comptabilité traite les opérations de paiement quotidiennes. Elle s'occupe également d'autres tâches complexes comme l'établissement des comptes annuels, l'élaboration du budget et le controlling.

Le domaine Services exécute tous les jours de nombreuses tâches administratives qui se déroulent à l'arrière-plan, mais qui sont cruciales pour le bon fonctionnement du Secrétariat général.

Soutien

Les collaboratrices et de ce domaine répondent aux appels téléphoniques et aux e-mails, et accueillent les personnes de visite au Secrétariat général. Elles s'occupent des demandes et des questions concernant l'adhésion, et traitent les arrivées, les suspensions, les réductions de cotisation et les sorties. Elles répondent aux questions concernant des factures, concluent des assurances pour les membres et se chargent de modifier ou de résilier les contrats correspondants. Les collaboratrices accomplissent de nombreuses tâches administratives, comme les changements d'adresse et les recherches en cas d'envois non distribuables. Elles soutiennent ainsi également les autres domaines dans l'exécution de leurs missions.

433 arrivées

En 2016, une nouvelle augmentation du nombre de membres a généré une charge de travail réjouissante : 433 arrivées ont dû être traitées. Après avoir enregistré une croissance de seulement 1% en 2015 en raison du départ de deux associations affiliées, la Fédération s'est de nouveau étoffée de près de 4% en 2016.

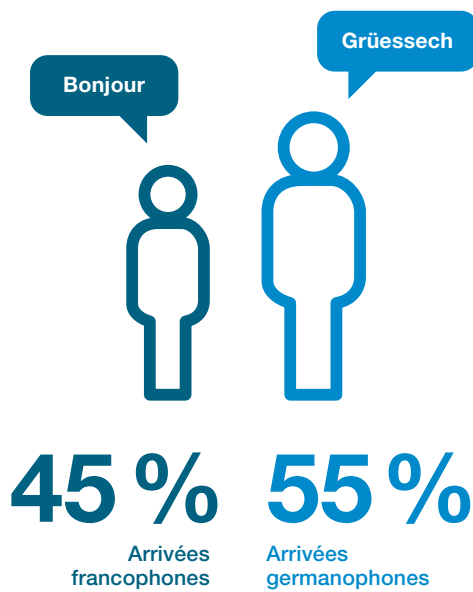
Les membres ayant atteint l'âge de la retraite peuvent solliciter une réduction de 50% de leur cotisation. Nombre de retraités l'ignoraient auparavant. C'est pourquoi, à l'automne 2016, le Secrétariat général a, pour la première fois, attiré activement l'attention des personnes concernées sur cette possibilité. Ceux qui le souhaitaient ont pu demander cette réduction pour 2017. Si elle a globalement été applaudie, cette initiative se traduira toutefois par un montant de réductions plus élevé dans les comptes annuels à partir de 2017.

Membres avec assurance

Les membres plébiscitent les assurances que la FSP peut leur offrir grâce à des contrats collectifs. Ils apprécient en particulier les assurances responsabilité civile professionnelle et protection juridique qui sont spécialement adaptées à leurs besoins. En 2016, le nombre de polices souscrites a une nouvelle fois progressé. Au total, à la fin de l'exercice sous revue, 2002 membres possédaient une assurance responsabilité civile professionnelle et 397 une protection juridique.

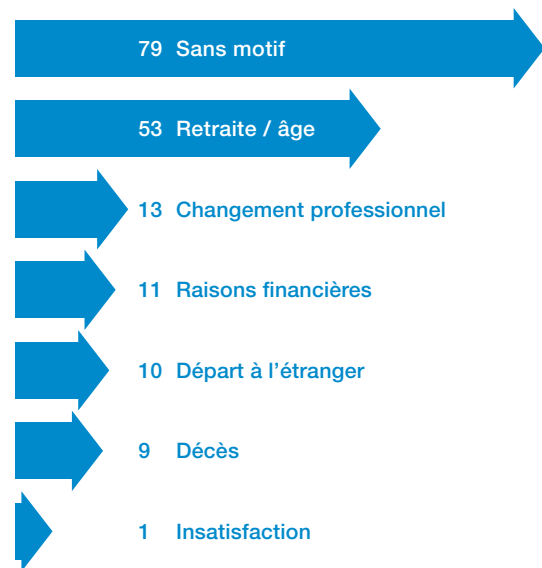
Nombre de nouveaux membres en 2016 par langue

Nouveaux membres (total = 433)



Départs 2016 par motif

Départs (total = 176)



Organes de la FSP

État : 31.12.2016

Comité

Yvik Adler, lic. phil., Soleure
Sébastien Simonet, lic. phil., Berne
Peter Sonderegger, lic. phil., Rothenburg
Christoph Steinebach, Prof. Dr. psych., Brugg
Samuel Rom, Dr. phil., Zurich
Stephan Wenger, dipl. psych., Trélex

Présidences des commissions de l'AD

BEK : Lena Hässig, lic. phil., Hinterkappelen
GPK : Julien Perriard, lic. psych., Pully
RK : Jürg Vetter, lic. phil., Zurich

Présidences des commissions du Comité

FT : Christine Sidler, lic. phil., Brig-Glis
REKO : Hans Menning, dipl. psych., Dr. rer. med, Zurich
WK : André Widmer, Dr. phil., Zurich

Organe de conciliation

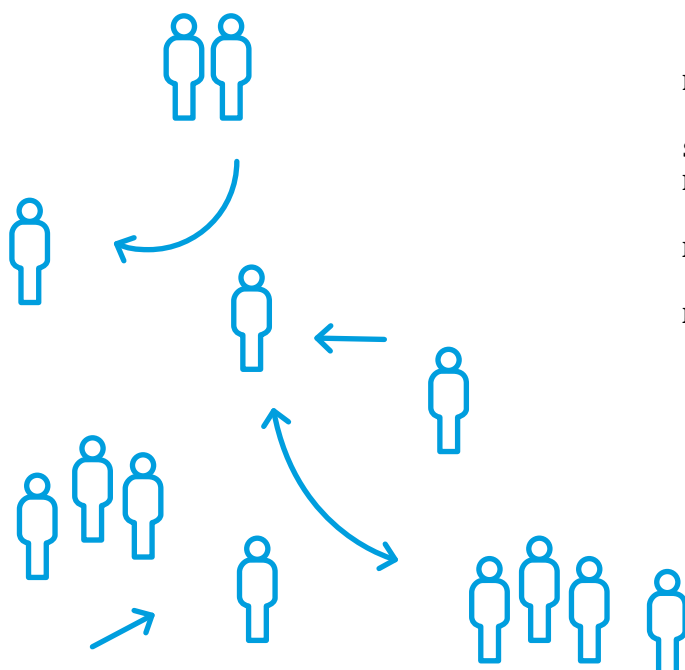
Lisbeth Hurni, Dr. phil., Ulmiz
Pierre Zwicky, dipl. psych., Genève
Eva Zimmermann, lic. phil., Courlevon

Organe de révision

BDO AG, 3001 Berne

Secrétariat général

Christina Biaggi, MA, collaboratrice scientifique
Politique professionnelle
Jasmin Biller, Mc. Sc., collaboratrice scientifique
Politique professionnelle
Snezana Blickenstorfer, lic. iur., avocate,
responsable Droit
Hélène Bouillot-Eigenmann, collaboratrice spécialisée
Membres et secrétariat
Aurélié Despont, MA, journaliste RP, rédactrice
en chef de *Psychoscope*
Joël Frei, MA, journaliste spécialisé RP, rédacteur
de *Psychoscope*
Lauranne Jan du Chêne, M. Sc. in Psychology,
collaboratrice scientifique Formation postgrade
et continue
Michael Jufer, informatique
Christoff Kandra, mag. iur., responsable adjoint
Formation postgrade et continue
Jean-Baptiste Mauvais, MA, collaborateur scientifique
Politique professionnelle
Ursina Meienberg, M. Sc., responsable des titres
et certificats
Corinne Mischler, responsable Membres et secrétariat
Giulia Moser, collaboratrice Droit
Regula Moser, collaboratrice spécialisée Finances
et prestations de services
Carole Raveane, lic. psych., collaboratrice spécialisée
Cursus de formation postgrade
Erika Röthlisberger, spécialiste en finances et
comptabilité, MAS in Controlling, responsable
Finances et prestations de service
Olivier Rügsegger, lic. phil., secrétaire général adjoint,
responsable Communication, marketing et
informatique
René Schegg, MA, responsable Politique profes-
sionnelle
Sandra Sulja, secrétariat
Philipp Thüler, lic. phil., responsable adjoint Commu-
nication, marketing et informatique
Elisabeth Vogt, lic. iur. / MPA Idheap, responsable
adjointe Formation postgrade et continue
Lukas Wedekind, lic. iur., avocat, collaborateur scien-
tifique Droit



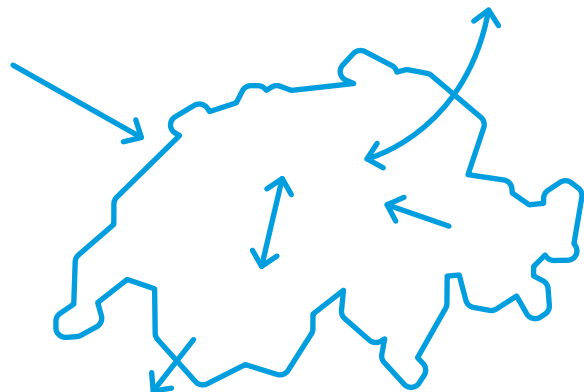
Coopérations

Coopérations nationales

Alliance Santé Psychique Suisse,
www.aktionsbuendnis.ch
Alliance pour la santé en Suisse,
www.allianzgesundeschweiz.ch
chronischkrank.ch, www.chronischkrank.ch
Ipsilon – Initiative pour la prévention du suicide
en Suisse, www.ipsilon.ch
Coordination nationale des addictions (NAS-CPA),
www.nas-cpa.ch
Réseau national d'aide psychologique d'urgence
(RNA-PU), www.nnpn.ch
Réseau Santé Psychique Suisse (RSP), www.npg-rsp.ch
Pro Palliative Care, www.palliative.ch
Public Health Schweiz / Santé Publique Suisse,
www.public-health.ch
Société suisse pour la politique de la santé (SSPS),
www.sggp.ch
Fondation suisse Pro Mente Sana,
www.promentesana.ch
Union suisse des professions libérales (USPL),
www.freieberufe.ch
Verbandsmanagement Institut (VMI), www.vmi.ch
Association stressnostress.ch, www.stressnostress.ch

Coopérations internationales

European Federation of Psychologists' Associations
(EFPA), www.efpa.eu
International federation for psychotherapy (ifp),
www.ifp.name
Arbeitsgemeinschaft der Verbände deutschsprachiger
Psychologinnen und Psychologen (ADP)



Evolution de la situation financière

La FSP boucle l'année 2016 sur un résultat excédentaire de CHF 885'158.33.

Côté produit, celui-ci est surtout à imputer à la nouvelle hausse du nombre de membres. Par ailleurs, la demande de titres de spécialisation a nettement progressé et un plus grand nombre d'offres d'emploi ont pu être mises en ligne.

Globalement, les charges ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent. Dans les domaines de la formation postgrade et de la politique professionnelle, en particulier, certains conseils externes budgétisés n'ont finalement pas été utilisés. Le résultat positif confère à la FSP une base solide pour les tâches à venir du programme de législature 2018-2021.

Bilan

en CHF	Commentaires	31. 12. 2016	31. 12. 2015
Actifs			
Actif circulant			
Trésorerie	1	5'104'898.16	4'133'603.79
Créances sur fournitures et prestations	2	179'867.89	210'431.40
Autres créances et compte de transit	3	- 80.21	399.08
Factures constatées d'avance	4	37'114.75	30'155.17
Total actif circulant		5'321'800.59	4'374'589.44
Actif immobilisé			
Immobilisations financières liées	5	520'607.10	466'180.00
Immobilisations corporelles meubles	6	111'652.70	65'692.51
Mobilier et installations fixes	6	520.00	1'080.00
Total actif immobilisé		632'779.80	532'952.51
Total actifs		5'954'580.39	4'907'541.95

en CHF	Commentaires	31. 12. 2016	31. 12. 2015
Passifs			
Emprunts et dettes à court terme			
Dettes à court terme sur fournitures et prestations	7	270'030.86	205'776.55
Autres dettes à court terme	8	4'800.00	1'800.00
Régularisations passives	9	553'736.17	513'537.47
Total emprunts et dettes à court terme		828'567.03	721'114.02
Capital des fonds			
Fonds de réserve salaires	10	520'607.10	466'180.00
Autres fonds	11	12'823.50	12'823.50
Total capital de fonds		533'430.60	479'003.50
Capital de l'organisation / capital propre			
Capital lié réalisé	12	593'660.00	593'660.00
Capital libre réalisé		3'113'764.43	2'542'063.78
Résultat de l'exercice		885'158.33	571'700.65
Total capital de l'organisation		4'592'582.76	3'707'424.43
Total passifs		5'954'580.39	4'907'541.95

Compte d'exploitation selon la méthode des coûts globaux

en CHF	Commentaires	31. 12. 2016	31. 12. 2015
Produits d'exploitation			
Cotisations	13	3'508'703.25	3'483'015.70
Produits <i>Psychoscope</i> / Internet	14	405'954.10	369'626.70
Produits des prestations de services aux membres	15	495'273.90	475'636.92
Produits formation postgrade et continue		312'262.50	216'751.25
Produits divers	16	32'821.68	43'731.55
Variation du croire		1'271.00	2'214.00
Provisions pour tiers (annonces <i>Psychoscope</i>)	14	- 103'125.37	- 89'048.75
Réduction des recettes		- 43'542.64	- 35'208.97
Total produit d'exploitation		4'609'618.42	4'466'718.40
Charges pour prestations externes			
Documentations FSP	17	- 18'772.27	- 21'763.60
Prestations externes pour <i>Psychoscope</i>	14	- 144'899.56	- 141'837.22
Prestations externes pour membres	15	- 405'852.00	- 377'743.36
Charges pour autres prestations externes		- 24'289.07	- 18'508.00
Total charges pour prestations externes		- 593'812.90	- 559'852.18
Charges de personnel			
Charges de personnel Secrétariat général	18	- 2'007'396.13	- 1'977'129.82
Charges de personnel Comité / Commissions		- 210'421.50	- 189'525.00
Charges de personnel groupes de travail et mandats		- 5'037.95	- 11'816.85
Autres charges de personnel		- 87'585.69	- 108'083.08
Charges pour travaux externes		- 5'617.65	- 170'886.75
Total charges de personnel		- 2'316'058.92	- 2'457'441.50
Charges d'exploitation			
Charges pour locaux		- 122'771.89	- 120'424.43
Entretien, réparation, remplacement		- 13'501.41	- 10'413.17
Assurances		- 6'720.30	- 6'041.85
Frais administratifs et informatiques		- 236'517.90	- 335'470.65
Conseil d'entreprise et conseil juridique	19	- 176'557.50	- 187'213.65
Frais de traduction		- 123'616.25	- 149'805.35
Frais de publicité, RP		- 48'117.58	- 46'084.55
Amortissements		- 29'222.59	- 21'414.56
Total charges d'exploitation		- 757'025.42	- 876'868.21
Total résultat d'exploitation		942'721.18	572'556.51
Résultat financier			
Produits financiers		6'636.40	8'240.27
Charges financières		- 2'391.15	- 2'744.63
Total résultat financier		4'245.25	5'495.64
Résultat exceptionnel / impôts			
Attribution au capital lié		- 54'427.10	- 349.40
Impôt sur le capital		- 7'381.00	- 6'002.10
Total résultat exceptionnel / impôts		- 61'808.10	- 6'351.50
Résultat de l'exercice		885'158.33	571'700.65

Compte d'exploitation selon la méthode d'affectation des charges par fonction

en CHF	Commentaires	31. 12. 2016	31. 12. 2015
Produits d'exploitation			
Cotisations	13	3'508'703.25	3'483'015.70
Produits <i>Psychoscope</i> / Internet	14	405'954.10	369'626.70
Produits des prestations de services aux membres	15	495'273.90	475'636.92
Produits formation postgrade et continue		312'262.50	216'751.25
Produits divers	16	32'821.68	43'731.55
Variation du croire		1'271.00	2'214.00
Provisions pour tiers (annonces / pub <i>Psychoscope</i>)	14	- 103'125.37	- 89'048.75
Réduction des recettes		- 43'542.64	- 35'208.97
Total produit d'exploitation		4'609'618.42	4'466'718.40
Charges pour fourniture de prestations			
Domaine politique professionnelle			
Objectif de législature 1		- 214'752.80	- 52'208.02
Objectif de législature 2		- 126'825.60	- 247'102.08
Prestations de base politique professionnelle	20	- 229'448.39	- 196'508.15
Mesures d'accompagnement pour la communication sur la politique professionnelle		0.00	- 29'719.69
Total domaine politique professionnelle	21	571'026.79	- 525'537.94
Domaine formation postgrade et continue			
Objectif de législature 3		- 218'620.98	- 27'195.07
Objectif de législature 4		- 33'225.00	- 288'857.57
Prestations de base formation postgrade et continue	22	- 363'047.00	- 275'714.57
Mesures d'accompagnement pour la communication sur la formation postgrade et continue		0.00	- 6'482.32
Total domaine formation postgrade et continue	23	- 614'892.98	- 598'249.53
Domaine qualité et éthique			
Objectif de législature 5		- 7'824.15	- 29'981.79
Objectif de législature 6		- 3'316.08	- 1'190.56
Prestations de base qualité et éthique	24	- 169'811.75	- 110'894.11
Mesures d'accompagnement pour la communication sur la qualité et l'éthique		0.00	- 83.76
Total domaine qualité et éthique	25	- 180'951.98	- 142'150.22
Domaine communication			
Objectif de législature 7		- 21'653.13	- 116'173.74
Objectif de législature 8		- 16'632.46	- 7'051.52
Objectif de législature 9		- 80'566.77	- 25'924.95
Prestations de base communication	26	- 535'288.33	- 493'120.05
Total domaine communication	27	- 650'140.69	- 642'270.26
Domaine prestations de service			
Prestations de base prestations de service	28	- 615'483.54	- 689'015.27
Mesures d'accompagnement pour la communication sur les prestations		0.00	- 544.42
Total domaine transversal stratégie et gestion	29	- 615'483.54	- 689'559.69

Rapport annuel 2016

en CHF	Commentaires	31. 12. 2016	31. 12. 2015
Domaine transversal stratégie et gestion			
Objectif de législature 10		- 106'036.72	- 150'287.77
Objectif de législature 11		- 10'129.37	- 53'975.94
Prestations de base stratégie et gestion	30	- 481'045.67	- 503'289.83
Mesures d'accompagnement pour la communication sur la stratégie et la gestion		0.00	- 781.38
Total domaine transversal stratégie et gestion	31	- 597'211.76	- 708'334.92
Charges administratives générales	32	- 437'189.50	- 588'059.33
Produit d'exploitation		942'721.18	572'556.51
Résultat financier (excédent de revenus)		4'245.25	5'495.64
Impôt sur le capital		- 7'381.00	- 6'002.10
Résultat intermédiaire 2		939'585.43	572'050.05
Résultat des fonds			
Attribution au capital lié		- 54'427.10	- 349.40
Résultat de l'exercice		885'158.33	571'700.65

Tableau de financement

en CHF	Commentaires	31. 12. 2016	31. 12. 2015
Flux financiers d'exploitation			
Résultat annuel avant résultat des fonds et retrait du capital		939'585.43	572'050.05
Amortissements sur immobilisations		29'222.59	21'414.56
Résultat net des cessions d'immobilisations		0.00	0.00
Baisse (+) / hausse (-) créances		31'042.80	- 116'797.40
Baisse (+) / hausse (-) régularisations actives		- 6'959.58	111'210.07
Hausse (+) / baisse (-) dettes à court terme		67'254.31	- 30'523.18
Hausse (+) / baisse (-) régularisations passives		40'198.70	- 114'524.45
Flux financiers d'exploitation		1'100'344.25	442'829.65
Flux financiers d'investissement			
Investissements en immobilisations corporelles		- 74'622.78	- 39'368.76
Investissements en immobilisations financières		- 54'427.10	- 349.40
Flux financiers d'investissement		- 129'049.88	- 39'718.16
Flux financiers résultant de l'activité financière		0.00	0.00
Variation de la trésorerie	33	971'294.37	403'111.49
Solde d'ouverture de la trésorerie		4'133'603.79	3'730'492.30
Solde de clôture de la trésorerie		5'104'898.16	4'133'603.79
Variation de la trésorerie	33	971'294.37	403'111.49

Compte des variations du capital

en CHF	Etat initial au 01.01.2016	Produits (internes) Intérêts	Attributions (externes)	Transferts internes (détails / justificatif en annexe)	Utilisation	Etat final au 31.12.2016
Capital des fonds						
Réserve salaires	466'180.00	257.10		54'170.00		520'607.10
Compte bloqué amendes CDD	12'823.50		0.00			12'823.50
Capital des fonds	479'003.50	257.10	0.00	54'170.00	0.00	533'430.60
Capital lié réalisé						
Politique professionnelle	110'800.00					110'800.00
Formation postgrade et continue	115'000.00					115'000.00
Réorganisation	124'920.00					124'920.00
Marketing et RP	27'740.00					27'740.00
Infrastructures secrétariat (y c. informatique)	77'100.00					77'100.00
Personnel et organes	138'100.00					138'100.00
Capital lié réalisé	593'660.00					593'660.00
Capital libre réalisé	2'542'063.78		571'700.65			3'113'764.43
Excédent de recettes 2016	0.00					885'158.33
Capital de l'organisation	3'135'723.78	0.00	851'043.97	0.00	0.00	4'592'582.76

Annexe au compte annuel 2016

Principes de base de la comptabilité

Les comptes de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP) sont établis en accord avec les recommandations en matière de comptabilité (Swiss GAAP RPC 21, RPC générales). Les comptes annuels donnent une image de la situation de la fortune, des finances et du bénéfice de la FSP correspondant aux conditions effectives (*true and fair view*).

La Fédération Suisse des Psychologues (FSP) est une association dont le siège est à Berne.

Principes d'établissement du bilan et de l'évaluation

La comptabilité est établie en francs suisses. Le principe des frais d'acquisition ou de production s'applique à la tenue des comptes. Ce principe repose sur l'évaluation individuelle des actifs et des passifs.

Liquidités : à leur valeur nominale, devises étrangères au cours du jour d'établissement du bilan.

Créances : à leur valeur nominale en tenant compte du réajustement des valeurs pour les actifs incertains.

Immobilisations corporelles meubles : aux coûts d'acquisition moins les amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements s'alignent en principe linéairement sur la valeur d'achat en tenant compte de la durée d'usage normale estimée. Le seuil d'activation s'élève à CHF 1'000.

Durées d'utilisation estimées pour les équipements :

meublier et aménagements	8 ans
machines de bureau	4 ans
matériel informatique	4 ans
logiciels	2 ans
installations fixes Choisystrasse	8 ans

Immobilisations financières affectées : à leur valeur nominale.

Dettes : à leur valeur nominale, devises étrangères au cours du jour d'établissement du bilan.

Commentaires sur les postes du bilan

Les chiffres suivants se réfèrent aux postes correspondants du bilan.

- Liquidités** : les liquidités comprennent les soldes en caisse et sur les comptes postaux et bancaires.
- Créances sur fournitures et prestations** : leur montant se décompose comme suit :

Primes d'assurance membres 2017	95'543.05
Cotisations	- 3'243.50
Annonces et abonnements <i>Psychoscope</i>	84'888.94
Prestations refacturées à la SBAP / l'ASP	1'163.40
Autres débiteurs	5'861.00
Réajustement des créances (ducroire)	- 4'345.00
Total créances sur fournitures et prestations	179'867.89

Il a été effectué une évaluation individuelle des valeurs des créances.

3. **Autres créances**: leur montant se décompose comme suit:

Avoirs assurances sociales (UVG, KTG, BVG, QS)	788.29
Avoirs impôts anticipés	141.50
Compte de transit	- 1'010.00
Total autres créances	- 80.21

4. **Régularisation active**:

Charges constatées d'avance	30'401.20
Produits non encore constatés	
Courtages sur assurances membres	6'713.55
Total des produits à percevoir	6'713.55
Produits non encore constatés	37'114.75

5. **Immobilisations financières affectées**: Les immobilisations financières affectées garantissent la disponibilité en liquide du montant porté au fonds de réserve des salaires. L'argent est déposé sur deux comptes Deposito de Postfinance.6. **Immobilisations corporelles (tableau synoptique)**:

	Mobilier / Aménagements	Machines de bureau / Matériel informatique	Investissements Choisyrstrasse	Total immobilisations corporelles
Compte de stock				
Bilan d'ouverture	96'210.28	214'801.98	33'269.25	344'281.51
Entrées	62'340.85	12'281.93	0.00	74'622.78
Sorties	- 36'642.38	- 2'185.05	0.00	- 38'827.43
Bilan de clôture	121'908.75	224'898.86	33'269.25	380'076.86
Ajustements valeurs				
Bilan d'ouverture	- 82'995.28	- 162'324.47	- 32'189.25	- 277'509.00
Amortissements	- 5'580.50	- 23'082.09	- 560.00	- 29'222.59
Sorties	36'642.38	2'185.05	0.00	38'827.43
Bilan de clôture	- 51'933.40	- 183'221.51	- 32'749.25	- 267'904.16
Valeurs comptables nettes				
Bilan d'ouverture	13'215.00	52'477.51	1'080.00	66'772.51
Bilan de clôture	69'975.35	41'677.35	520.00	112'172.70

7. **Dettes à court terme sur fournitures et prestations**:

Créanciers	234'519.87
Indemnités de travail et de frais 2016 versés en janvier 2017	26'939.65
Dettes vis-à-vis des assurances sociales (caisse de pension)	- 2'778.01
Taxe sur la valeur ajoutée encore due	11'349.35
Total dettes à court terme sur fournitures et prestations	270'030.86

8. **Autres dettes à court terme:**

Taxes de recours et de conciliation procédures en cours	4'800.00
Total autres dettes à court terme	4'800.00

9. **Régularisation passive:**

Produits reçus d'avance	
Primes d'assurance membres 2017	431'202.00
Total produits reçus d'avance	431'202.00
Charges à payer	
Charges prestations et services externes	23'302.45
Vacances / heures supplémentaires des collaborateurs / trices	53'097.92
Indemnités / frais de déplacement commissions / mandats	2'950.80
Autres charges d'exploitation	41'833.00
Impôt sur le capital 2016	1'350.00
Total charges en attente de règlement	122'534.17
Total régularisations passives	553'736.17

10. **Fonds de réserve de salaires:** l'objet du fonds de réserve salaires est de garantir qu'en cas de dissolution éventuelle de la FSP, des moyens suffisants soient disponibles pour assurer le paiement des salaires pendant 3 mois (y compris la part du 13^e salaire et les assurances sociales). En 2016, le fonds a été augmenté de CHF 54'170.00 afin de consolider cette garantie.
11. **Autres fonds:** le fonds amendes CDD est alimenté par les amendes prononcées par la Commission de déontologie (Règlement de la Commission de déontologie, art. 20. La FSP utilise ce fonds exclusivement pour des questions liées à la déontologie.
12. **Capital de l'organisation:** des renseignements détaillés sur le capital de l'organisation peuvent être tirés du compte sur les variations du capital (page 31) et des commentaires qui s'y rapportent.

Commentaires sur les comptes d'exploitation

Les chiffres suivants se réfèrent aux postes correspondants du compte d'exploitation. Le calcul des coûts se base sur les données issues du système de consignation du temps, ainsi que les chiffres issus de la comptabilité générale (en fonction des catégories de coûts).

13. **Cotisations des membres:** en 2016, la FSP comptait 7'370 membres, soit une hausse de 85 unités nettes par rapport à l'année précédente.
14. **Produits Psychoscope / Internet:** ce poste regroupe les revenus provenant des abonnements individuels à *Psychoscope* (CHF 9'847.00), ainsi que les recettes publicitaires de *Psychoscope* (CHF 196'716.40) et du site Internet (CHF 199'390.70). La gestion des annonces

publicitaires paraissant dans *Psychoscope* et sur le site Internet a été confiée à Stämpfli Publications SA. Nous versons à cette société les charges administratives relatives à la gestion des annonces sous forme de commission d'intermédiation (CHF 103'125.37).

Le produit net est à mettre en relation avec le poste **Prestations externes pour Psychoscope**, qui englobe les coûts externes de production du magazine.

15. Le poste **Produits des prestations de services aux membres** représente les primes des assurances collectives payées par nos membres, qui se montent à CHF 432'581.75 (assurances RC professionnelle, choses et protection juridique) ainsi que des courtages à hauteur de CHF 62'692.15.

Les produits sont à mettre en parallèle avec le poste Prestations **Prestations externes pour membres**, dans la mesure où les primes des offres d'assurance collective sont encaissées par la FSP avant d'être transmises aux assureurs partenaires.

16. **Produits divers**: ce poste regroupe les produits provenant des ventes d'adresses (CHF 7'863.50), de la vente du Guide du cabinet (CHF 12'068.18), des recettes des colloques (CHF 11'250.00), ainsi que d'autres postes de moindre importance.
17. **Documentation FSP**: ce poste regroupe les frais de production du rapport annuel 2015 (CHF 12'026.70), et les coûts de production des guides pratiques et des brochures vendus, ainsi que les coûts de divers flyers et documents.
18. **Charges de personnel Secrétariat général**: fin 2016, les effectifs du Secrétariat général de la FSP comptaient 17.20 équivalents plein temps. Cela représente une diminution d'environ 0.25 équivalent plein temps.
19. **Conseil d'entreprise et conseil juridique**: les projets / organes suivants ont requis des activités de conseil d'entreprise et de conseil juridique en 2016:

Accréditation des formations post-grades suivant la LPsy	7'425.00
Tarifs de psychothérapie	45'270.60
Processus d'élaboration du projet d'ordonnance et prise en charge de la psychothérapie par l'assurance de base	9'732.30
Soutien aux projets informatiques	33'932.13
Législature 2018–2021, stratégie	25'954.50
Secrétariat général	4'946.40
Profils des métiers de la psychologie	6'103.00
Psychologues dans les institutions	10'707.75
Groupe tarifaire, collaboration SBAP, ASP	11'048.40
Projets divers	21'437.42
Total conseil d'entreprise et conseil juridique	176'557.50

20. La rubrique **Prestations de base dans le domaine Politique professionnelle** englobe les activités générales concernant la politique professionnelle, la gestion de la qualité de membre et des contacts de la FSP avec diverses organisations, y compris l'EFPA, de même que l'organisation de colloque et d'événements.
21. **Écarts par rapport au budget dans le domaine Politique professionnelle**: nous avons consacré moins de temps à la politique professionnelle que ce qui avait été budgétisé (2,44 équivalents plein temps au lieu de 3,51 équivalents plein temps). Quelques changements ont eu lieu dans l'équipe de politique professionnelle en 2016. Certains postes sont donc

restés vacants pendant quelque temps, ce qui a réduit le nombre d'heures de travail. L'équipe a en outre accordé plus de temps que prévu aux prestations de base, et moins aux objectifs 1 et 2. Les projets «enquête sur les salaires» et «tarifs de psychothérapie» ont eu moins besoin de conseils externes que ce qui avait budgétisé.

22. Par **Prestations de base formation postgrade et continue**, il faut entendre la remise de titres de spécialisation et de certificats ainsi que la reconnaissance des filières et cursus proposés par des organisateurs.
23. **Écarts par rapport au budget dans le domaine Formation postgrade et continue**: l'équipe a accordé plus de temps que prévu aux prestations de base, et moins aux objectifs 3 et 4, notamment parce que le nombre de demandes de titres de spécialisation a fortement augmenté. Le projet «accréditation» a pris nettement plus de temps que ce qui avait été budgétisé (1,43 équivalents temps plein au lieu de 0,50 équivalents temps plein), mais a occasionné moins de coûts externes. Les collaborateurs ayant travaillé très dur sur ce projet, d'autres projets ont dû être reportés. Il y a donc eu moins de coûts externes.
24. La rubrique **Prestations de base qualité et éthique** englobe les instances judiciaires de la FSP (Commission de déontologie [CDD], Commission de recours [CR] et organe de conciliation). Elle comprend en outre les conseils juridiques internes fournis par le Secrétariat général.
25. **Écarts par rapport au budget dans le domaine Qualité et éthique**: l'équipe a accordé plus de temps que prévu aux prestations de base, et moins aux objectifs 5 et 6. Le projet «attestation de formation continue» a été reporté à l'année prochaine, ce qui a entraîné une baisse des coûts externes.
26. Le poste **Prestations de base communication** regroupe l'exploitation du site Internet de la FSP (www.psychologie.ch), la production du magazine *Psychoscope*, de la Newsletter et du rapport d'activité ainsi que toutes les autres activités de communication, qu'elles soient internes ou externes.
27. **Écarts par rapport au budget dans le domaine Communication**: les recettes découlant des offres d'emploi sur le site ont augmenté de 30% environ, ce qui s'explique par l'attrait de la bourse aux emplois et par la situation sur le marché du travail. Dans le domaine de la communication, il n'y a eu que de faibles écarts par rapport au budget.
28. La rubrique **Prestations de base dans le domaine Services** englobe les activités d'encadrement des membres, la gestion des arrivées et des sorties ainsi que le traitement des demandes de réduction. Elle comprend aussi l'ensemble des services proposés à nos membres (assurances collectives, conseils juridiques, fact-sheets, etc.).

29. **Ecarts par rapport au budget dans le domaine Services**: les membres font largement usage de l'offre relative aux assurances. Le nombre de conclusions a été supérieur à ce qui avait été budgétisé, ce qui a entraîné des recettes et des dépenses supplémentaires.
30. **Les Prestations de base dans le domaine Stratégie et gestion** englobent la gestion stratégique et opérationnelle de l'association. Sont réunis ici les coûts de l'Assemblée des délégué-e-s, des Conférences présidentielles, du Comité et de la Commission de gestion. En outre, les travaux du Secrétariat général pour la gestion opérationnelle de l'association (gestion du personnel, préparation du budget, etc.) sont saisis sous cette rubrique.
31. **Ecarts par rapport au budget dans le domaine Stratégie et gestion**: le temps consacré à des tâches de gestion a été supérieur à ce qui avait été budgétisé (2,67 équivalents temps plein au lieu de 1,55 équivalents temps plein). Le travail du Comité a représenté 1,2 équivalents temps plein, le reste correspondant au travail des membres de la direction. Le projet de réforme structurelle n'a pas autant progressé que prévu en 2016 et sera poursuivi en 2017. Il y a donc eu moins de prestations de conseil externes.
32. Sous **Charges administratives générales** sont regroupées les charges suivantes: entretien, réparation et remplacement des machines de bureau, assurances d'entreprise et de protection juridique de la FSP, matériel de bureau, imprimés, photocopies, littérature spécialisée, autres frais administratifs, conseils d'entreprise et juridiques généraux, coûts relatifs à l'organe de révision, charges de personnel pour tâches administratives non attribuables à un domaine de prestation particulier ou à une fonction transversale.

Commentaires sur le tableau de financement

Les différents postes du tableau de financement sont sujets à des fluctuations importantes d'une année à l'autre: le moindre écart dans la date de facturation de nos fournisseurs, par exemple, peut être à l'origine de grandes différences.

33. Sur le **tableau de financement**, nous pouvons lire la modification des moyens liquides (états de caisse, avoirs de comptes postaux et bancaires). Le flux financier provenant de l'exploitation se compose du cash-flow et des variations du fonds de roulement (sans les liquidités) ainsi que du capital emprunté à court terme.
La représentation de la variation du flux financier fournit un complément indispensable pour évaluer la santé financière de l'association. Elle montre le résultat de l'activité économique proprement dite (cash-flow, financement / déinvestissement, investissement / désinvestissement).

Commentaires sur le compte des variations du capital

Fonds de réserve de salaires: voir les explications au point 10.

Le capital lié réalisé doit servir à financer les projets suivants:

Objectif: politique professionnelle

- ▶ Psychothérapie FSP
- ▶ Projets divers de politique professionnelle

Objectif: Formation postgrade et continue

- ▶ Réforme du secteur de la formation postgrade
- ▶ Europsy
- ▶ Banque de données sur les cursus

Objectif: Réorganisation

- ▶ Développement de l'organisation
- ▶ Optimisation / documentation modes de fonctionnement
- ▶ Protection des données / sécurité des données
- ▶ Archives

Objectif: Marketing et RP

- ▶ Annonces-RP psychologie
- ▶ Fact sheets

Objectif: infrastructures Secrétariat général

- ▶ Mobilier
- ▶ Nouvelles acquisitions / optimisation informatique

Objectif: personnel et organes

- ▶ Ressources en personnel limitées
- ▶ Mise à jour arriérés
- ▶ Commissions
- ▶ Conseil juridique Commission de recours

Autres précisions

Indemnisation des membres des organes dirigeants

Pour 2016, la rémunération brute des membres du Comité se monte à CHF 119 340.00. Les dépenses du Comité sont régies par le Règlement d'indemnisation et de couverture des frais de la FSP. La somme a été répartie à parts égales entre les 6 membres du Comité. De plus, un membre du Comité a reçu un mandat particulier, pour lequel il a été dédommagé à hauteur de CHF 10'000.00

Les charges salariales brutes des 4 membres de la Direction du Secrétariat général atteignent en 2016 CHF 503'644.55 (contre CHF 520'784.40 en 2015).

Engagements importants concernant des projets

Il existe des engagements dans le cadre du projet d'accréditation dans le domaine de la formation postgrade. Il n'y a pas d'autres engagements importants concernant des projets qui ne figurent pas au bilan.

Transactions avec des organisations, des personnes ou des projets proches mais juridiquement indépendants
Aucune.

Autres engagements financiers non portés au bilan

Bail bâtiment et bureaux Choisystrasse 11

Engagement annuel: CHF 90'600.00

Délai de préavis: 12 mois avant l'échéance, pour la fin de chaque mois

Contrat de location photocopieuse

Engagement annuel: CHF 4'152.00

Délai de préavis: Contrat jusqu'en mai 2018

Berne, le 28 mars 2017

Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 34 421 88 10
Fax +41 31 327 17 38
www.bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée des délégués de la

Fédération Suisse des Psychologues, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe) de la Fédération Suisse des Psychologues pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, qui vous sont soumis avec un total du bilan de CHF 5'954'580.39 et un capital de l'organisation de CHF 4'592'582.76, ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Berne, le 3^{ème} avril 2017

BDO SA

Thomas Stutz

Expert-réviseur agréé

Bernhard Remund

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Associations affiliées

Associations cantonales / régionales

AFP/FPV: Association Fribourgeoise des Psychologues / Freiburger PsychologInnen-Verband
P: Karin Wörthwein, www.psy-fri.ch

AGPsy: Association Genevoise des Psychologues
P: Loïc Deslarzes, www.psy-ge.ch

AJBFPF: Association Jurassienne et Bernoise Francophone des Psychologues et Psychologues-Psychothérapeutes
P: Simone Montavon Vicario, www.ajbfpf.ch

ANPP: Association Neuchâteloise des Psychologues et Psychologues-Psychothérapeutes
P: Tamara Ventura Vercher, www.anpp.ch

APVs/APW: Association des Psychologues du Valais / Assoziation der Psychologinnen und Psychologen des Wallis
P: Anne Guidoux (APVs), Egon Werlen (APW), www.psy-vs.ch

ATP: Associazione Ticinese Psicologi
P: Matteo Magni, www.psicologi-ticino.ch

AVP: Association Vaudoise des Psychologues
P: Carlos Iglesias, www.psy-vd.ch

OSPP: Verband der Ostschweizer Psychologinnen und Psychologen
P: Markus Sigrist, www.ospp.ch

PPB: Verband der Psychologinnen und Psychologen beider Basel
P: Claudia Steuerwald, www.ppb.psychologie.ch

VAP: Verband Aargauischer Psychologinnen und Psychologen
P: Sara Michalik-Imfeld, www.vap-psychologie.ch

VBP: Verband Berner Psychologinnen und Psychologen
P: Franziska Gabaglio, www.psychologiebern.ch

VIPP: Verband der Innerschweizer Psychologinnen und Psychologen
P: Katja Erni, www.vipp.ch

VPB: Verband der Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten beider Basel
P: Peter Schwob, www.psychotherapie-bsbl.ch

VSP: Verband der Solothurner Psychologinnen und Psychologen
P: Susanne Eschmann, www.vsp-so.ch

ZüPP: Kantonalverband der Zürcher Psychologinnen und Psychologen
P: André Widmer, www.zuepp.ch

Association professionnelle

APPOPS/SPPVP: Association des Psychologues et des Psychothérapeutes d'Orientation Psychanalytique de Suisse / Schweizer Psychologen- und Psychotherapeutenverband Psychoanalytischer Richtung
P: Raouf Maherzi, www.appops.ch

ASPCo/SVKoP: Association Suisse de psychothérapie cognitive, Section des Psychologues / Schweizerischer Verein

für kognitive Psychotherapie, PsychologInnensektion
P: Béatrice Weber, www.aspco.ch

ASPSC-SPVKS: Association Suisse des Psychologues Sexologues Cliniciens / Schweizerischer Psychologenverband Klinischer Sexologen
P: Ursula Pasini, www.aspsc-spvks.ch

AVM-CH: Arbeitsgemeinschaft für Verhaltensmodifikation Schweiz / Sektion PsychologInnen
P: Alessandra Colombo, www.avm-ch.ch

Ghyps: Psychologensektion der Gesellschaft für Klinische Hypnose Schweiz
P: Josy Höller, www.hypnos.ch

IBP: PsychologInnen-Sektion des Schweizer Vereins für Integrative Körperpsychotherapie IBP
P: Jasmin Ackermann, www.ibp-institut.ch

IIPB: Sektion Schweiz des Internationalen Instituts für Psychoanalyse und Psychotherapie Charles Baudouin / Section Suisse de l'Institut International de Psychanalyse et de Psychothérapie Charles Baudouin
P: Jean-Christophe Bétrisey, www.institut-baudouin.org

NWP/RPPS: Netzwerk für wissenschaftliche Psychotherapie / Réseau Professionnel de la Psychothérapie Scientifique
P: Daniela Belarbi, www.nwpsy.ch

pca.acp: Schweizerische Gesellschaft für den Personenzentrierten Ansatz, PsychologInnensektion / Société Suisse pour l'approche centrée sur la personne, section des psychologues
P: Margarethe Letzel, www.pca-acp.ch

PDH: Psychodrama Helvetia
P: vakant, www.pdh.ch

psy4work.ch: Schweizerischer Verband der A&O-Psychologinnen und -Psychologen
P: Ingrid Vernez, www.psy4work.ch

RR: Relance Relationnelle
P: Rodolphe Soullignac, www.relancerelationnelle.ch

SAGKB/GSTIC: Schweizer Arbeitsgemeinschaft für Katathymes Bilderleben, Psycholog-Innensektion / Groupement Suisse de Travail d'Imagination Catathyme, section des psychologues
P: Anna Sieber-Ratti, www.sagkb.ch

SASP: Swiss Association of Sport Psychology
P: Hanspeter Gubelmann, www.sportpsychologie.ch

SFDP: Psychologensektion des Schweizerischen Fachverbandes für Daseinsanalytische Psychotherapie
P: Valeria Gamper, www.daseinsanalyse.com

SGGPsy/SSPsyS: Schweizerische Gesellschaft für Gesundheitspsychologie / Société Suisse de Psychologie de la Santé
P: Holger Schmid, www.healthpsychology.ch

SGIT: PsychologInnen-Sektion der Schweizerischen Gesellschaft für Integrative Therapie / Section des psychologues de la société suisse de thérapie intégrative
P: Marianne Bamert, www.integrativetherapie-schweiz.ch

SGLP: Schweizerische Gesellschaft für Laufbahn- und Personalpsychologie
P: Bernhard Meyer, www.sglp.ch

SGPO: Sektion FSP der Schweiz. Ges. für Psycho-Onkologie / Section FSP de la

Société Suisse de Psycho-Oncologie
P: Diana Zwahlen, www.psycho-onkologie.ch

SGRP/SSPL: Schweizerische Gesellschaft für Rechtspsychologie / Société Suisse de Psychologie Légale
P: Leena Hässig, www.rechtspsychologie.ch

SGVT-PsyS/SSTCC-PsyS: Sektion PsychologInnen der Schweizerischen Gesellschaft für Verhaltens- und Kognitive Therapie / Section des psychologues de la Société Suisse de Thérapie Comportementale et Cognitive
P: Andi Zemp, www.sgvt-sstcc.ch

SKJP/ASPEA: Schweizerische Vereinigung für Kinder- und Jugendpsychologie / Association Suisse de Psychologie de l'enfance et de l'adolescence
P: Philipp Ramming, www.skjp.ch

SPK: Sektion FSP der Schweiz. Ges. der PsychotherapeutInnen für Kinder und Jugendliche / Section FSP de la Société Suisse des Psychothérapeutes d'enfants et d'adolescents
P: Roland Straub, www.spkspk.ch

SSCP: Swiss Society for Coaching Psychology
P: Nicole Gilgen und Isabelle Zumwald-Hess, www.sscp.ch

SSS: Swiss Society of Sexology, Section psychologues
P: Xavier Pislor, www.swissexology.ch

SVG: PsychologInnensektion des Schweizer Vereins für Gestalttherapie und Integrative Therapie
P: Babs Schmidt, www.gestalttherapie.ch

SVKP/ASPC: Schweizerische Vereinigung Klinischer Psychologinnen und Psychologen / Association Suisse des Psychologues Cliniciens et Cliniciens
P: Urs Gerhard, www.svkp-aspc.ch

SVNP/ASNP: Schweiz. Vereinigung der Neuropsychologinnen und Neuropsychologen / Ass. Suisse des Neuropsychologues
P: Joachim Kohler, www.neuropsychologie.ch

systemis.ch: Schweizerische Vereinigung für Systemische Therapie und Beratung, Fachgruppe FSP-PsychologInnen
P: Stephanie Rösner, www.systemis.ch

VfV/SPC: Schweizerische Vereinigung für Verkehrspsychologie / Société Suisse de Psychologie de la Circulation
P: Andreas Widmer, www.vfv-spc.ch

VNP.CH: Verein notfallpsychologie.ch
P: Edgar Schaller, www.notfallpsychologie.ch

Etat: 31.12.2016

